

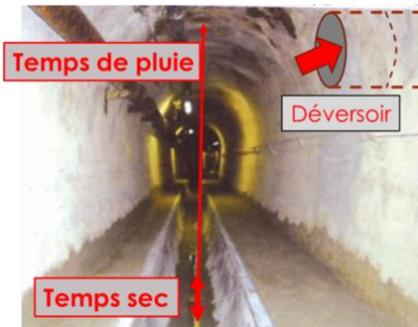
Programme EAU, CLIMAT & BIODIVERSITÉ 2025-2030

Gestion des eaux pluviales Accompagnements de l'AESN

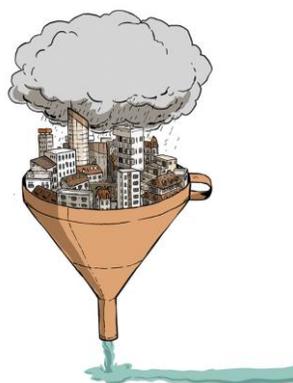
Enjeux - déracordement

Réduction du ruissellement des EP = réduction des rejets au milieu naturel via les systèmes d'assainissement = amélioration de la qualité des rivières

Réseau unitaire (EP/EU): débordement des réseaux via Déversoir d'Orage



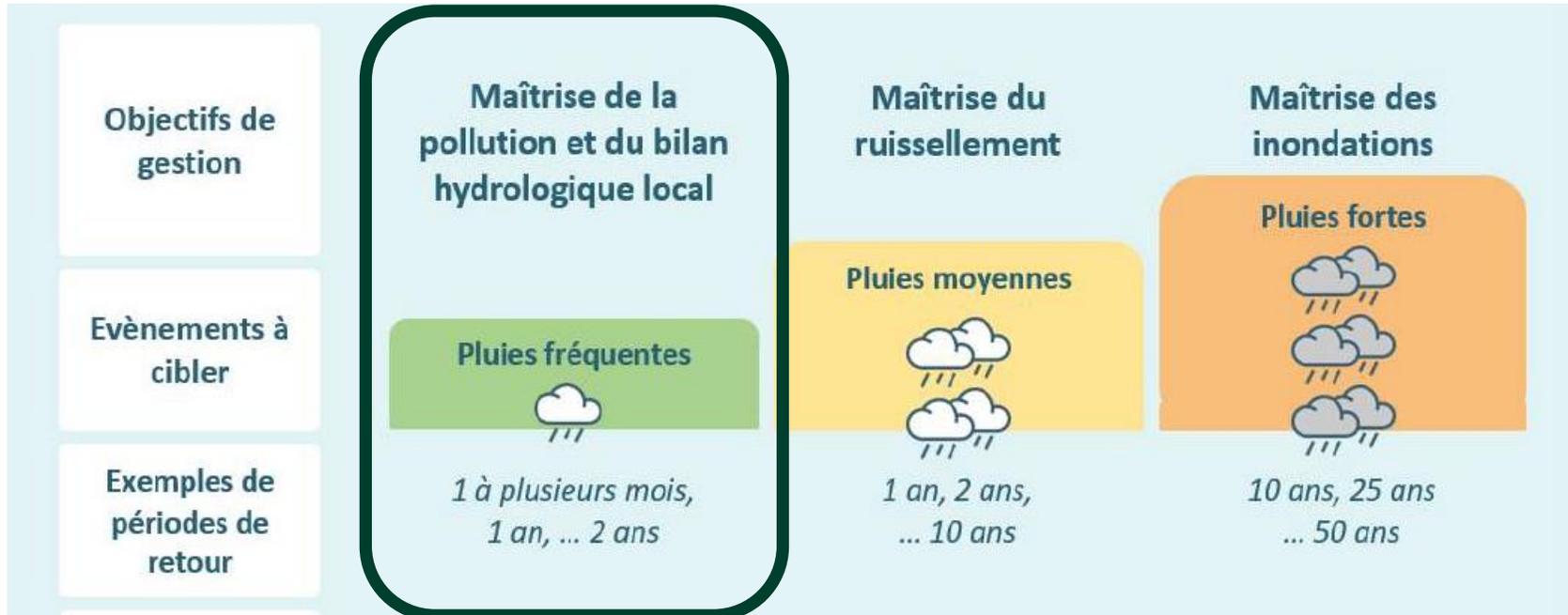
Réseau séparatif (EP) : lessivage des sols, concentration de la pollution canalisée et rejetée vers la rivière



**Dégradation /
déclassement des milieux
aquatiques**

Quelles pluies ?

Pluies courantes



(extrait du guide utilisateur de l'outil OASIS – Cerema 2021)



SDAGE 2022-2027

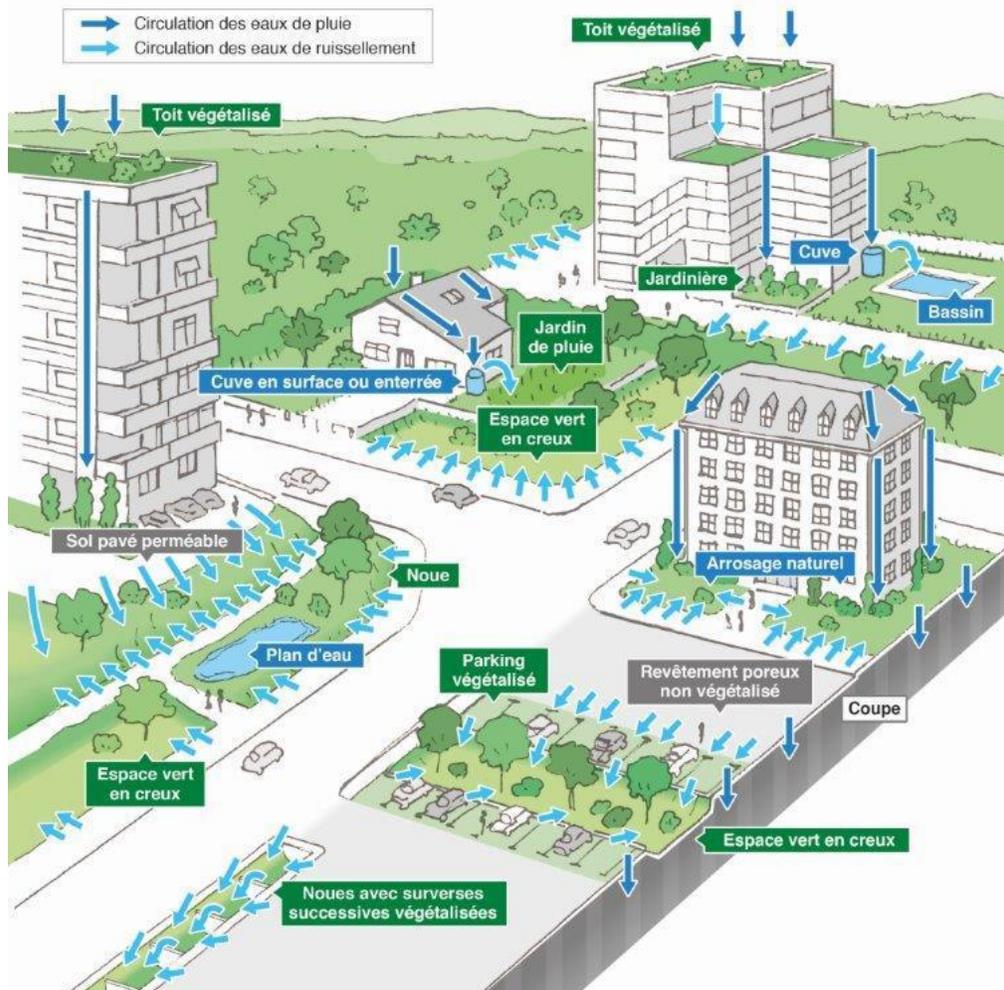
« Les pluies courantes, dont la **période de retour est inférieure à 1 an**, qui représentent la majorité du volume des pluies, peuvent, par ailleurs, être valorisées, y compris dans des contextes urbains denses. Pour repère, ces pluies courantes correspondent environ à une lame d'eau journalière de 10 mm en Ile-de-France et en Grand Est. »

Objectifs de gestion par types d'évènements pluvieux

Sur l'Ile de France,
Infiltrer/évaporer/réutiliser
8 - 10 mm en 24h
80% du volume annuel

sans remettre en cause
les superficies
d'aménagements

Des solutions diverses à combiner - SFN



80%
du volume
géré sans
rejet

Une gestion gravitaire
de l'eau,
en privilégiant les espaces
multi-fonctionnels

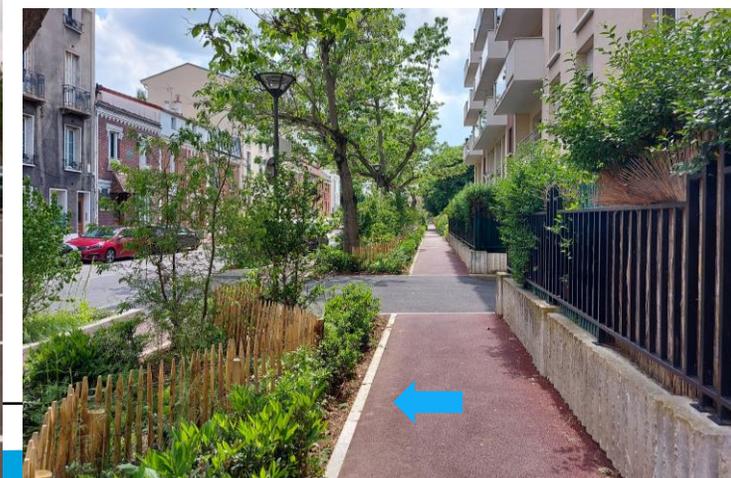
Retour à la pleine terre



Applications

Sources : *Espaces* / AESN

Exemples d'aménagements éligibles



Aménagements mal conçus pour bénéficier de subventions



Aides financières 12e programme

Conditions d'éligibilité

Réduction des volumes d'eau de ruissellement (raccordement préalable)

Maintien ou augmentation des espaces de pleine terre végétalisés (diminution : projet non éligible)

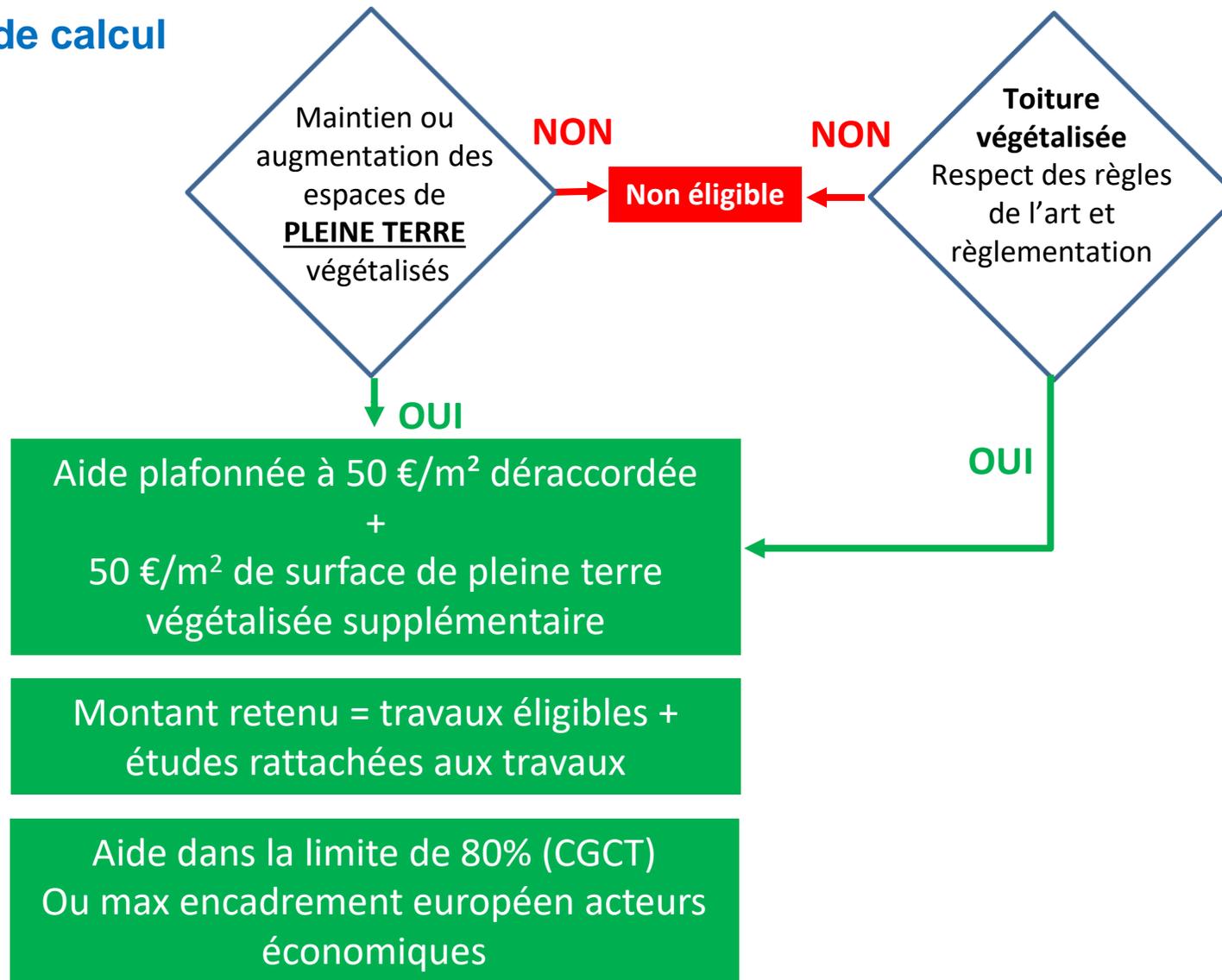
Gestion des pluies courantes à ciel ouvert (matériaux perméables) ou stockées pour utilisation

Projet de végétalisation de toitures : respect des règles de l'art et réglementation en vigueur

Cuves de récupération d'EP issues des toitures : trop-plein en infiltration (pas de rejet dans le réseau de collecte)

Aides financières 12e programme

Modalités de calcul des aides



Surfaces initialement perméables (même remaniées) **exclues des surfaces éligibles**

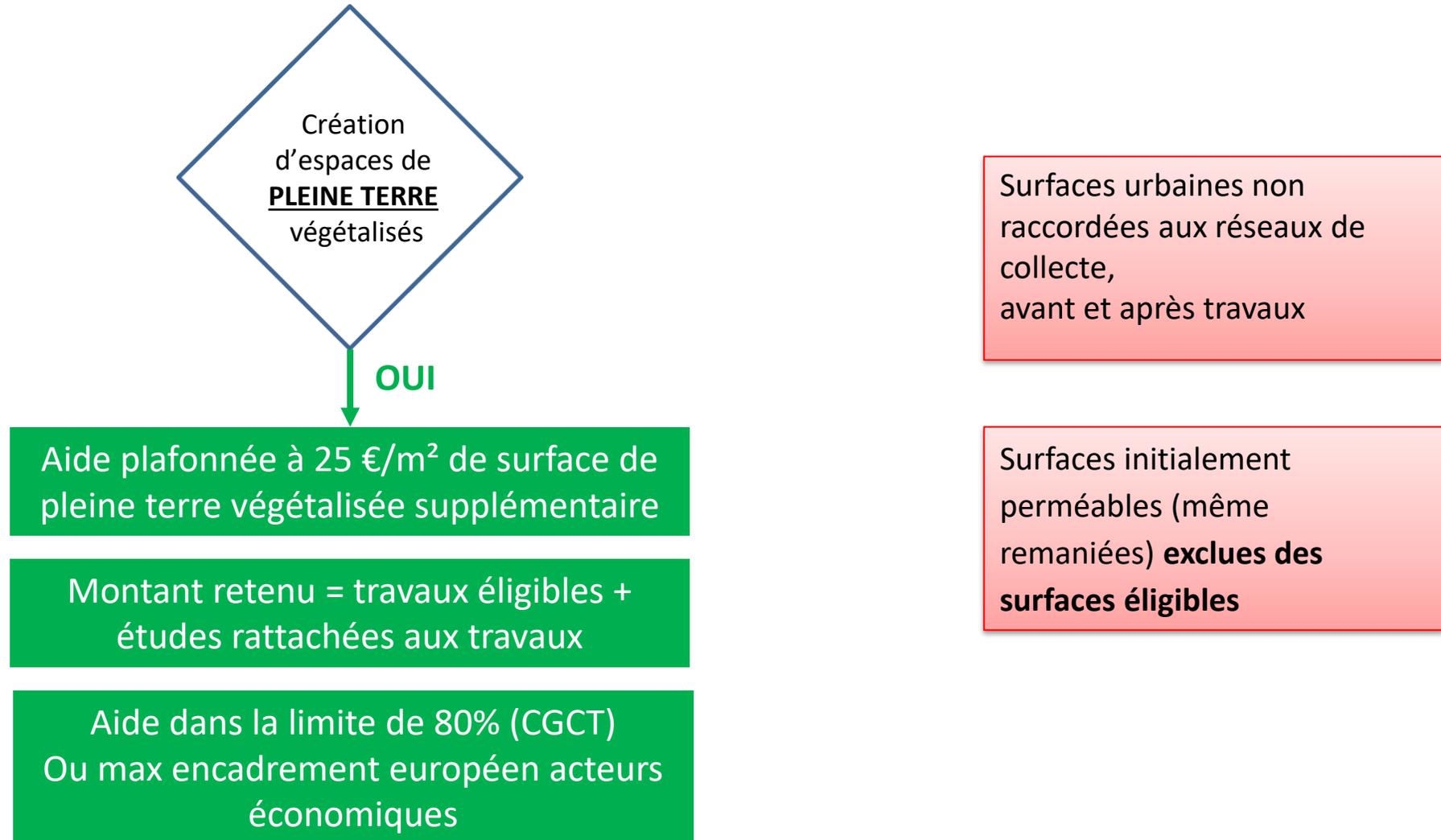
Cuves de récupération / réutilisation (arrosage, nettoyage) des EP éligibles si et seulement si **trop-plein en infiltration**

Cuves de récupération issues de toitures en **absence de raccordement préalable**, aide plafonnée **50 €/m3 estimé économisé par an**

Aides financières 12e programme

Nouveauté : secteurs non raccordés

Modalités de calcul des aides



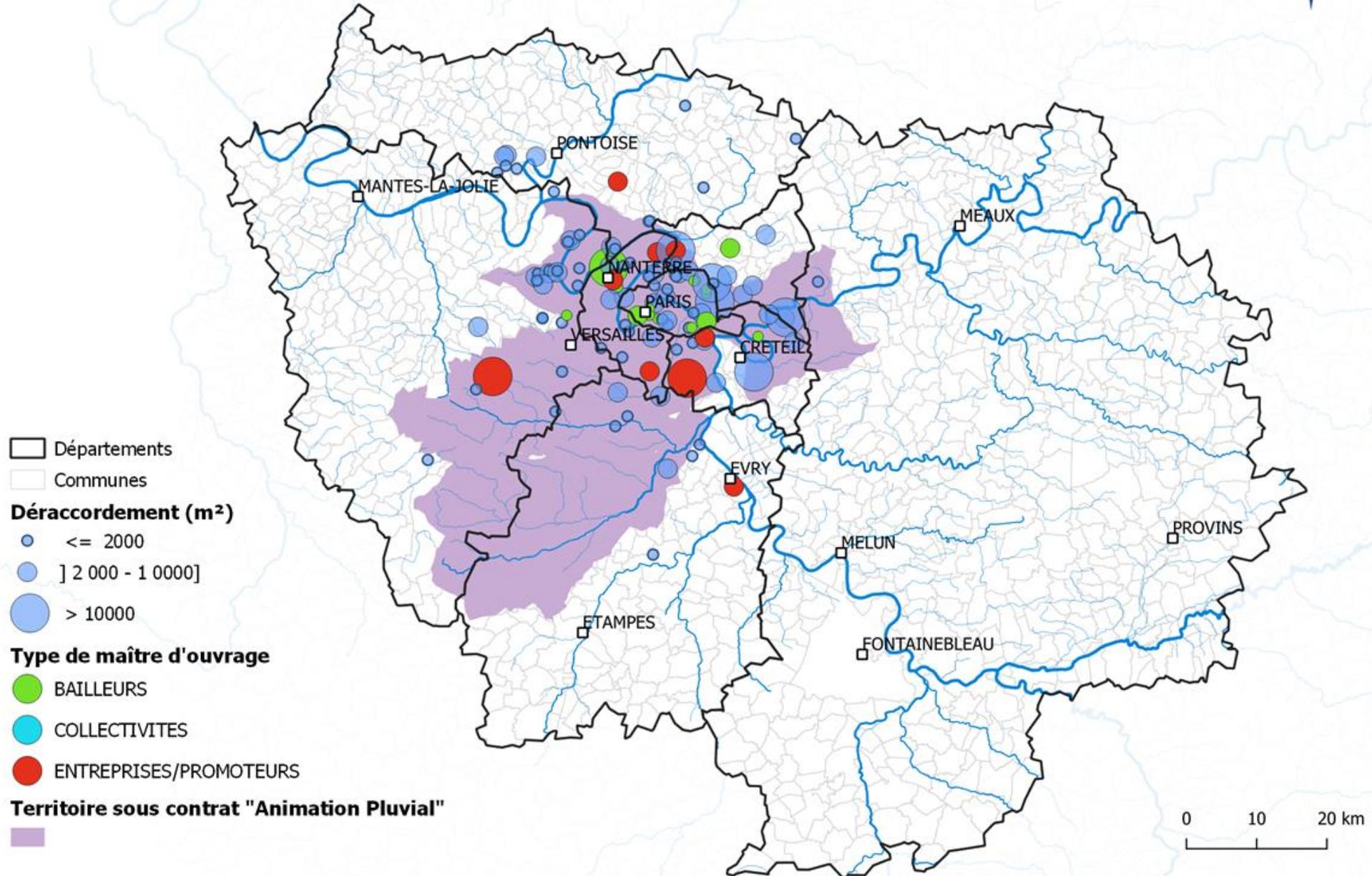
Dépôt d'un dossier

Constitution d'un dossier de demande de subvention, **avant le premier OS de préparation ou signature des bons de commande :**

- **Formulaire** administratif à compléter / signer, sur le site de l'AESN
- **Dossier technique** avec la situation AVANT et la situation APRES projet : zone projet décomposées en m² par type de surface et gestion des pluies courantes et fortes / plans / coupes de principes
- **Dossier financier** : offres retenues pour l'instruction
- A déposer à l'agence sur

<https://www.eau-seine-normandie.fr/Demarches-simplifiees>

Localisation des projets de gestion des eaux pluviales à la source financés par l'agence de l'eau en 2023



Merci de votre attention

derieux.sebastien@aesn.fr


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


AGENCE
eau
seine
NORMANDIE

Cabinet Pargade